

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 13 décembre 2010, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum:**

La mairesse: Pauline Ouimet  
Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis,  
Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Robert Nault

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

\*\*\*\*\*

**344-12-2010**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir:

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
ORDRE DU JOUR  
13 DÉCEMBRE 2010 - 19 h**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
  1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2010
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Suivi budgétaire, bilan et transferts de fonds au 30 novembre 2010
  - 4.2 Registre des comptes à payer au 30 novembre 2010
  - 4.3 Registre des comptes à payer au 13 décembre 2010
  - 4.4 Registre des salaires du 31/10/2010 au 27/11/2010
  - 4.5 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
  - 4.6 Bureau municipal pour la période des Fêtes (24 décembre 2010 au 04 janvier 2011 inclusivement)
  - 4.7 Paiement des comptes à payer 2010
  - 4.8 Adoption du budget 2010 – 21 décembre 2010 – 19 heures
  - 4.9 Calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2011
  - 4.10 -
  - 4.11 FQM – Renouvellement de notre adhésion pour l'année 2011 – 648,45\$
  - 4.12 UMQ – Renouvellement de notre adhésion pour l'année 2011 – 96,84\$
  - 4.13 Renouvellement de notre adhésion à Québec municipal – Année 2011 – 152,38\$
  - 4.14 Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile
  - 4.15 CSST – classification 2011
  - 4.16 -
  - 4.17 Demande de commandite – Opération nez rouge Antoine-Labelle 2010
  - 4.18 -
  - 4.19 CAPTCHPL – Campagne de financement 2010-2011
  - 4.20 -

- 4.21 Village d'accueil des Hautes-Laurentides – Nomination d'un représentant et d'un substitut
- 4.22 Village d'accueil des Hautes-Laurentides – Demande d'aide financière
- 4.23 -
- 4.24 MAMROT – Programme de compensation tenant lieu de remboursement de la TVQ
- 4.25 MAMROT – Contribution financière au projet de déploiement du réseau de télécommunication à large bande dans le cadre de la mesure «Villages branchés du Québec»
- 4.26 -
- 4.27 MRCAL – Services en ligne et signets
- 4.28 -
- 4.29 Ville de Rivière-Rouge – Intérêt à suivre une formation donnée par l'UMQ ayant pour titre : « Élu et développement économique : ses pouvoirs, son rôle et ses partenaires (0,6 UEC)
- 4.30 Municipalité de La Macaza – Demande d'appui pour l'agrandissement du pénitencier
- 4.31 La Griffe d'Alpha – Appel de candidature
- 4.32 Coalition BOIS Québec – Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés et signature de la Charte
- 4.33 Soumissions assurance collective
- 4.34 Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Lac-du-Cerf
- 4.35 -
- 4.36 -
- 4.37 Liste des taxes à recevoir en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010
- 4.38 Formation des comités
- 4.39 Formation d'un comité ad hoc sur l'avenir de l'église de Lac-du-Cerf
- 4.40 Paiement des heures accumulées de maladie de la secrétaire-trésorière et directrice générale en REER

## 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 -
- 5.2 Croix-Rouge canadienne – formation en sécurité civile spécialement conçue pour les intervenants municipaux
- 5.3 Rencontre MRCAL – Nouvel outil pour le rapport annuel des SPI
- 5.4 Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain – Adhésion à la politique d'encadrement de programme de formation pompier 1 de PSM Gestion de Risque

## 6. TRANSPORT

- 6.1 COMBEQ – Renouvellement de l'adhésion 2011 de l'inspecteur municipal
- 6.2 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal – demande de remboursement
- 6.3 MTQ – Analyse granulométrique de nos abrasifs conformes aux exigences du contrat
- 6.4 Soumissions pour fournaises et installation – garage municipal
- 6.5 Municipalité de Kiamika – Offre de services Les Laboratoires Shermont concernant la vérification des carrières et sablières
- 6.6 Offre de services – arpenteurs-géomètres – dossier chemin des Pins
- 6.7 Dommages – chemin Léonard – Transporteurs de bois
- 6.8 Désistement de Monsieur Antonio Grenier au poste de chauffeur-opérateur saisonnier – temps partiel
- 6.9 Offre d'emploi – chauffeur-opérateur – poste saisonnier sur appel
- 6.10 Offre d'emploi – liste d'éligibilité externe – chauffeurs-opérateurs temporaires
- 6.11 Lettre de madame Georgette Dicaire et monsieur Bernard Dicaire - déneigement

## 7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Informations du représentant à la Régie intermunicipale

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 8.1 COMBEQ – Renouvellement d'adhésion 2011 inspecteur en bâtiment et environnement
- 8.2 Fin de la période d'essai de monsieur Dominique Richer
- 8.3 -
- 8.4 Demande de dérogation mineure numéro DPDRL100109 – 19, chemin des Nations, lot 160, rang A, Canton de Dudley: Explique la demande – entendre les personnes intéressées et statuer sur la demande
- 8.5 Demande de dérogation mineure numéro DPDRL100117 – 125, chemin Lac-Mallonne , lots 40-C-3 et 41-C-5, rang 8, Canton de Dudley: Explique la demande – entendre les personnes intéressées et statuer sur la demande
9. LOISIRS
- 9.1 CLD – Projet Volet II accepté – Exercice 2010-2011 – Sentier flottant parc de la Biche
- 9.2 Club des Loisirs de Lac-du-Cerf – Demande utilisation centre civique dans le cadre d'un projet pour les enfants de la municipalité
- 9.3 Club des Loisirs de Lac-du-Cerf – Demande de subvention pour la Fête de Noël
- 9.4 -
- 9.5 MRNF – Résolutions cerfs de Virginie pour la réglementation de la taille légale des bois
- 9.6 M. Michel Caron pour les membres de la coalition – suivi du dossier Gestion du Cerf
- 9.7 Engagement d'un préposé à l'entretien de la patinoire
10. CULTURE
- 10.1 Réseau Biblio Laurentides – Rapport de la rencontre individuelle
11. LACS ET ENVIRONNEMENT
- 11.1 MRNF – Projet de simplification réglementaire pour la pêche dans la rivière du Lièvre
- 11.2 Station piscicole Trois-Lacs : Rapport sur les activités de frai en nature du doré jaune, Lac du Cerf 2010 et demande pour 2011
- 11.3 MRNF – Résolution numéro 280-09-2010 – Recommandations concernant la pêche au harpon aux dorés
- 11.4 Bleu Laurentides – Soutien technique des lacs – Offre de services 2011
12. AVIS DE MOTION
- 12.1 Règlement abrogeant le Règlement 280-2010 déléguant certains pouvoirs au secrétaire-trésorier et directeur général, à l'inspecteur municipal et au directeur du service des incendies pour la municipalité de Lac-du-Cerf
- 12.2 Règlement décrétant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice financier 2011
- 12.3 -
13. RÈGLEMENTS
14. VARIA
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

345-12-2010

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2010**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**346-12-2010**

**Registre des comptes à payer au 30 novembre 2010**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES COMPTES À PAYER</b>			
<b>AU 30 NOVEMBRE 2010</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
M1000615	À	M1000619	34 959,86 \$
M100620	À	M1000622	807,05 \$
M1000623	À	I100632	17 276,10 \$
C1000633	À	C1000666	19 215,66 \$
<b>TOTAL</b>			<b>72 258,67 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**347-12-2010**

**Registre des comptes à payer au 13 décembre 2010**

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES COMPTES À PAYER</b>			
<b>AU 13 DÉCEMBRE 2010</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
M1000667	À	M1000683	6 856,90 \$
<b>TOTAL</b>			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

348-12-2010

**Registre des salaires pour la période du 31 octobre au 27 novembre 2010**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 31 octobre au 27 novembre 2010, se totalisant à 14 690.66\$. Chèques numéros D1000353 au D1000380.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, Secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

349-12-2010

**Rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale - délégation de compétence**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière/directrice générale:

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2010			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1000144	À	ENB1000160	4 416.07 \$
<b>TOTAL</b>			<b>4 416.07 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

\*\*\*\*\*

**350-12-2010**      **Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu que le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes, du 24 décembre 2010 au 04 janvier 2011 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**351-12-2010**      **Paiement des comptes à payer 2010**

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière et directrice générale doit faire la fermeture des livres au 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que les factures de la fin décembre 2010 devront de préférence être réglées en décembre 2010 afin de faciliter la fermeture;

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu à l'unanimité que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à effectuer les transferts de fonds nécessaires ainsi que le paiement de tout compte à payer en 2010 et que cette liste de comptes soit présentée à la séance de janvier 2011 pour approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**Adoption du budget 2010 – 20 décembre 2010 – 19 heures**

Une séance extraordinaire se tiendra le 20 décembre 2010 à 19 heures concernant l'adoption du budget 2011.

\*\*\*\*\*

**Calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2011**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis  
 appuyé par le conseiller Michel St-Louis  
 et résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil pour  
 l'année civile 2011 et que la secrétaire-trésorière donne un avis public du  
 contenu du calendrier, à savoir :



## *Municipalité de Lac-du-Cerf*

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0  
 Téléphone : 819 597-2424 Télécopieur : 819) 597-4036  
 Courriel : [taxation@lac-du-cerf.ca](mailto:taxation@lac-du-cerf.ca) Site Web : [lac-du-cerf.info](http://lac-du-cerf.info)

SÉANCES ORDINAIRES 2011 (LUNDI OU MARDI)	
DATE	HEURE
17 janvier <b>(3<sup>e</sup> lundi)</b>	19 h
14 février	19 h
14 mars	19 h
11 avril	19 h
9 mai	19 h
13 juin	19 h
11 juillet	19 h
29 août <b>(5<sup>e</sup> lundi)</b>	19 h
12 septembre	19 h
11 octobre <b>MARDI</b>	19 h
14 novembre	19 h
12 décembre	19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL.

\*\*\*\*\*

353-12-2010

**FQM – Renouvellement de notre adhésion pour l’année 2011 – 648.45\$**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de renouveler notre adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités pour une contribution pour l’année 2011 de 648.45\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

354-12-2010

**UMQ – Renouvellement de notre adhésion pour l’année 2011 – 96.84\$**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l’unanimité de renouveler notre adhésion à l’Union des municipalités du Québec pour une contribution pour l’année 2011 de 96.84\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

355-12-2010

**Renouvellement de notre adhésion à Québec municipal – Année 2011 – 152.38\$**

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l’unanimité de renouveler notre adhésion annuelle au bulletin d’information du Québec Municipal pour l’année 2011 pour une contribution p de 152.38\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

356-12-2010

**Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile**

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3(2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire ;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de Lac-du-Cerf que monsieur Raymond Brazeau soit désigné comme célébrant sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu de demander à la ministre de la Justice de désigner monsieur Raymond Brazeau membre du conseil municipal de la Municipalité de Lac-du-Cerf, comme célébrant compétent des mariages ou des unions civiles sur son territoire ;

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Justice

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**CSST - classification 2011**

Transmission de notre classification pour l'année 2011, soit :

Service d'administration municipale ou d'une bande indienne.

Taux de l'unité : 2.20 \$ par tranche de salaire assurable  
Taux de prime : 2.12 \$ par tranche de salaire assurable

\*\*\*\*\*

357-12-2010

**Demande de commandite – opération nez rouge Antoine-Labelle 2010**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'aviser Opération nez rouge Antoine-Labelle 2010 que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne contribuera pas à leur campagne de levée de fonds et de sensibilisation pour l'année 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

358-12-2010

**CAPTCHPL – campagne de financement 2010-2011**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'aviser le Centre d'aide personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides (CAPTCHPL) que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne contribuera pas à leur campagne de financement 2010-2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

359-12-2010

**Village d'accueil des Hautes-Laurentides – Nomination d'un représentant et d'un substitut**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu de nommer les représentants comme membres du Village d'accueil des Hautes Laurentides comme suit :

Représentant : Monsieur Raymond Brazeau  
Substitut : Monsieur Hugo Bondu,

et ce, jusqu'au 30 avril 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

360-12-2010

**Village d'accueil des Hautes-Laurentides – demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT que Village d'accueil des Hautes-Laurentides sollicite la municipalité pour l'obtention d'une aide financière de 5 000 \$ pour l'année 2011, et ce, à titre de partenaires financiers pour l'atteinte de leurs objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'aviser le Village d'accueil des Hautes-Laurentides que la Municipalité de Lac-du-Cerf n'acquiescera pas à leur demande puisque très peu de familles désirent s'investir au sein de la municipalité de Lac-du-Cerf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**MAMROT – Programme de compensation tenant lieu de remboursement de la TVQ**

Lettre en date du 17 novembre 2010, de monsieur Eddy Di Gaetano du Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire, nous avisant qu'un montant de 13 100 \$ nous sera confirmé en janvier 2011 concernant le remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2010, et ce, dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités qui a été conclue le 27 avril 2006.

\*\*\*\*\*

**MAMROT – contribution financière au projet de déploiement du réseau de télécommunication à large bande dans le cadre de la mesure «Village branchés du Québec»**

Lettre en date du 18 novembre 2010, du Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire nous avisant qu'un dépôt au montant de 67 200 \$ sera fait le 24 novembre 2010. Cette contribution financière vise notre projet de déploiement du réseau de télécommunication à large bande dans le cadre de la mesure «Villages branchés du Québec»

\*\*\*\*\*

**MRCAL – Services en ligne et signets**

Les professionnels du monde de l'immobilier (arpenteurs-géomètres, notaires, agents d'immeubles, etc.), ainsi que la population en général, ont maintenant accès à des services d'information en ligne à la MRC. En effet, au moins 15 des 17 municipalités du territoire ont leur rôle d'évaluation, les matrices graphiques qui en découlent, les sommaires de rôles etc. sur le site internet de la MRC au [www.mrc-antoine-labelle.qc.ca](http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca) ou rendez-vous sur le site de la municipalité [www.lac-du-cerf.info](http://www.lac-du-cerf.info) et cliquez sur «Services en ligne».

Il s'agit d'un projet dont il est question depuis plusieurs années et qui voit le jour suite à l'acquisition de logiciels spécialisés à cet effet. Ce nouveau service facilitera les communications avec les professionnels et le public et épargnera beaucoup de temps au personnel de la MRC et des municipalités pour des demandes d'informations simples et facilement accessibles.

\*\*\*\*\*

**Ville de Rivière-Rouge – Intérêt à suivre une formation donnée par l'UMQ ayant pour titre : Élu et développement économique : ses pouvoirs, son rôle et ses partenaires (0.6) UEC**

Aviser la Ville de Rivière-Rouge que nous avons 3 à 4 élus qui désirent suivre ladite formation.

\*\*\*\*\*

361-12-2010

**Municipalité de La Macaza – demande d'appui pour l'agrandissement du pénitencier**

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral désire que les peines encourues par les détenues soient purgées et que les libérations conditionnelles soient moins courantes;

CONSIDÉRANT que l'emplacement dans la municipalité de La Macaza est situé à moins de deux (2) heures de la région montréalaise et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que l'Établissement de La Macaza a un programme adapté pour les délinquants sexuels;

CONSIDÉRANT que les terrains (plus de 16 683 000 pieds carrés) actuellement propriété du gouvernement fédéral, sont suffisamment grands pour accueillir un 4e pavillon;

CONSIDÉRANT que l'hôpital, avec spécialisation en santé mentale, est situé à 10 km du centre de détention de La Macaza;

CONSIDÉRANT que l'Établissement de La Macaza embauche actuellement environ deux cent soixante-quinze (275) employés possédant les

compétences et les qualifications requises pour assurer les opérations d'un 4e pavillon;

CONSIDÉRANT que le Centre collégial de Mont-Laurier forme actuellement des étudiants qui auront les qualifications requises pour travailler comme intervenant dans les milieux carcéraux, et que la première cohorte a pris fin en 2009 et que la prochaine cohorte se terminera en 2012;

CONSIDÉRANT que ces deux cohortes permettent de conserver des jeunes en région;

CONSIDÉRANT que l'expertise du Centre collégial à Mont-Laurier est reconnue et que d'autres formations pourront être dispensées dans le futur pour assurer la relève des travailleurs actuels ou pour combler tous nouveaux postes dans la perspective d'un éventuel développement de l'Établissement de La Macaza;

CONSIDÉRANT que les services de loisirs (aréna, piste de ski de fond, centre de ski, sentiers de motoneige et VTT, la piste cyclable, cinéma, etc.) à proximité de La Macaza favorisent la rétention et le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée pour un tel Établissement;

CONSIDÉRANT que les services éducatifs et de santé sont situés à proximité de l'Établissement de La Macaza de sorte que la localisation de ce dernier constitue un enjeu stratégique pour tout développement futur de la région;

CONSIDÉRANT qu'un aéroport international est situé à proximité;

CONSIDÉRANT que cet aéroport permet d'offrir un transport rapide aux fonctionnaires ou aux détenus vers d'autres Centres de détention ou Palais de justice;

CONSIDÉRANT que l'Établissement de La Macaza est le principal employeur de cette municipalité au cœur d'une MRC dite mono industrielle;

CONSIDÉRANT que les employés de l'Établissement de La Macaza proviennent de plusieurs municipalités localisées dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides;

CONSIDÉRANT que 80% du produit intérieur brut (PIB) de la MRC d'Antoine-Labelle dépend de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT la volonté des gouvernements fédéral et provincial à soutenir la diversification des communautés aux prises avec la grave crise forestière qui sévit depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que tout projet de développement de l'Établissement de La Macaza s'inscrit dans le « Plan de diversification et de développement économique de la MRC d'Antoine-Labelle » découlant d'une entente convenue à cette fin entre la MRC d'Antoine-Labelle et le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le développement de l'Établissement de La Macaza aurait des retombées socio-économiques bénéfiques et positives pour l'ensemble de la région des Laurentides.

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis  
appuyé par le conseiller Hugo Bondu  
et résolu :

De demander au gouvernement fédéral la construction d'un 4e pavillon sur le site actuel de l'Établissement La Macaza.

De faire parvenir cette résolution pour appui à l'ensemble des municipalités de la MRC Antoine-Labelle, des MRC du territoire des Laurentides et de la Conférence Régionale des Élus des Laurentides.

De faire parvenir copie de la résolution au député fédéral de la circonscription de Laurentides-Labelle, Johanne Deschamps, au député de Labelle, Sylvain Pagé, au ministre responsable de la région des Laurentides, Michelle Courchesne, au ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, au premier Ministre du Canada, Le très honorable Stephen Harper, au député de Bourassa, L'honorable Denis Coderre et au candidat libéral fédéral dans Laurentides-Labelle, Jean-Marc Lacoste.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

362-12-2010

**La Griffes d'Alpha – Appel de candidature**

CONSIDÉRANT que la Griffes d'Alpha organise un concours «La Griffes d'Alpha découvre les charmes de sa région», et ce, dans le cadre de son programme de formation auprès des adultes;

CONSIDÉRANT que ce projet a pour objet de proposer une activité de découverte mutuelle entre la Griffes d'Alpha, organisme communautaire d'alphabétisation, et l'ensemble de la population de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que l'activité de découverte sera concrétisée par la réalisation d'un reportage sur un aspect typique de notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'inscrive à ce concours en faisant connaître l'activité «Randonnée au clair de lune» qui se déroule en janvier et février, en soirée, et de mandater monsieur Robert Scantland à titre de personne responsable le jour du reportage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

363-12-2010

**Coalition BOIS Québec – Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés et signature de la charte**

ATTENDU QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration;

ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable;

ATTENDU QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton;

ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO<sub>2</sub>;

ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière;

ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;

ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois;

ATTENDU QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois;

ATTENDU QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu :

QUE la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés;

QUE la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois;

QUE la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice;

Que la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets;

QUE la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction;

QUE la municipalité joigne les rangs de la Coalition BOIS Québec;

QUE le greffier de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes:

- le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- la ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- l'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec;
- le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale;
- la Coalition BOIS Québec.

et d'autoriser la mairesse, Pauline Ouimet, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, la charte de Coalition BOIS Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Soumission assurance collective**

364-12-2010

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a reçu deux soumissions concernant l'assurance collective pour l'année 2011, à savoir :

- Desjardins Sécurité financière 1 184,16\$
- La Great-West 1 337,94\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'adjuger le contrat au plus soumissionnaire soit Desjardins Sécurité financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**365-12-2010 Politique de gestion contractuelle de la municipalité de Lac-du-Cerf**

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu de reporter ce sujet en janvier 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**366-12-20 Liste des taxes à recevoir au 1<sup>er</sup> décembre 2010**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'accepter pour dépôt la liste des taxes à recevoir en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010 totalisant des taxes à recevoir avec intérêts comme suit :

2010	33 312,48\$
2009	3 953,06\$
2008	49,74\$
<hr/>	
Total	38 315,28\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**367-12-2010 Formation des comités**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis  
 appuyé par le conseiller Hugo Bondu  
 et résolu à l'unanimité d'accepter la formation des comités pour l'année 2011  
 comme suit :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF FORMATION DES COMITÉS MUNICIPAUX ANNÉE 2011</b>		
<b>CULTUREL</b>		
Bibliothèque municipale	Mairesse Représentants municipaux Responsable Comité administratif et bénévoles	Pauline Ouimet Hugo Bondu Raymond Brazeau Francine B. St-Louis Micheline Bélisle Karin Grulke
<b>FINANCES</b>		
Finances	Mairesse Représentant municipal	Pauline Ouimet Robert Nault
<b>FORÊT</b>		
Forêt	Maire suppléant Représentants municipaux	Robert Nault Michel St-Louis Hugo Bondu
<b>INCENDIE</b>		
Incendie	Mairesse Représentant municipal Représentant du service incendie Secrétaire-trésorière et directrice générale	Pauline Ouimet Raymond Brazeau Bernard St-Louis Alain Gareau Jacinthe Valiquette
<b>MAIRE SUPPLÉANT</b>		
Maire suppléant	Conseiller	Robert Nault
<b>PARCS MUNICIPAUX – LACS - ENVIRONNEMENT</b>		
Parcs municipaux Lacs Environnement	Mairesse Représentants municipaux	Pauline Ouimet Bernard St-Louis Hugo Bondu Raymond Brazeau
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		
Comité patronal	Mairesse Représentants municipaux Substitut Secrétaire-trésorière et directrice générale	Pauline Ouimet Bernard St-Louis Jacques de Foy Jacinthe Valiquette
<b>SIGNATAIRES</b>		

Signataires	Mairesse	Pauline Ouimet
	Secrétaire-trésorière et directrice générale	Jacinthe Valiquette
En l'absence de la Mairesse	Conseiller	Robert Nault
En l'absence de la secrétaire-trésorière et directrice générale	Secrétaire-trésorière adjointe	Josée Gougeon
<b>URBANISME</b>		
Comité consultatif d'urbanisme	Mairesse	Pauline Ouimet
	Représentant municipal	Bernard St-Louis
	Directeurs	Clément Boudrias Louise Caron Daniel A. Dostaler Bernard Émard
	Personne-ressource Secrétaire	Dominique Richer Jacinthe Valiquette
<b>VOIRIE</b>		
	Mairesse	Pauline Ouimet
	Représentants municipaux	Michel St-Louis Hugo Bondu Bernard St-Louis Jacques de Foy Raymond Brazeau Robert Nault
<b>COMITÉ AD HOC SUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE</b>		
Avenir de l'église	Mairesse	Pauline Ouimet
	Représentants municipaux	Bernard St-Louis Jacques de Foy Raymond Brazeau Robert Nault
	Citoyens	Nathalie Léonard Larry Boismenu
<b>COMITÉS INTERMUNICIPAUX</b>		
<b>FONDATION EN ENVIRONNEMENT (MRCAL)</b>		
	Mairesse Substitut	Pauline Ouimet Robert Nault
<b>RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL)</b>		
	Représentant municipal Substitut	Raymond Brazeau Pauline Ouimet
<b>VILLAGE D'ACCUEIL DES HAUTES-LAURENTIDES</b>		
	Représentant municipal Substitut	Raymond Brazeau Hugo Bondu

Le comité de la sécurité civile est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

368-12-2010

Paiement des heures de maladie accumulées de la secrétaire-trésorière et directrice générale en REER

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de rembourser les trois cent quatre-vingts heures (380 h) de maladie accumulées de la secrétaire-trésorière et directrice générale sous forme de placement de Régime enregistré d'épargne retraite (REER).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Croix-Rouge canadienne – formation en sécurité civile spécialement conçue pour les intervenants municipaux**

Le service de la formation de la Division du Québec de la Croix-Rouge canadienne propose maintenant un programme complet de formation en sécurité civile à l'intention des responsables municipaux.

\*\*\*\*\*

369-12-2010

**Rencontre avec le ministère de la Sécurité publique – Nouvel outil pour le rapport annuel des SPI**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'autoriser monsieur Robert Leclair, directeur des incendies et madame Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale à assister à la rencontre qui se tiendra avec le ministère de la Sécurité publique, le mercredi 19 janvier 2011 à 13 h 30 et à rembourser les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain – Adhésion à la politique d'encadrement de programme de formation pompier 1 de PSM Gestion de Risque**

Dépôt de la résolution numéro 10-10-5089 de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain relativement à leur adhésion à la politique d'encadrement de programme de formation pompier 1 de PSM Gestion de Risque.

\*\*\*\*\*

370-12-2010

**COMBEO – Renouvellement de l'adhésion 2011 de l'inspecteur municipal**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de l'inspecteur municipal pour l'année 2011 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec d'une somme de 287,83 \$ taxes incluses concernant les fonctions agraire et mauvaises herbes et municipal et voirie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

371-12-2010

**Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal  
Demande de remboursement**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Boismenu, Lévis-Boismenu et Domaine-des-Deux-Lacs pour un montant subventionné de 20 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**MTQ – Analyse granulométrique de nos abrasifs conformes aux exigences du contrat**

Dépôt de la lettre de monsieur Pierr Thibault du Ministère des Transports, en date du 12 novembre 2010, nous avisant que les résultats de l'analyse granulométrique de nos abrasifs sont conformes aux exigences du contrat ainsi que la liste des matériels que nous entendons utiliser cet hiver.

\*\*\*\*\*

372-12-2010

**Soumissions pour fournaies et installation – garage municipal**

CONSIDÉRANT que la Municipalité à demander des soumissions pour l'achat et l'installation d'une fournaise au garage municipal, à savoir :

**J.L.P. Bélanger inc.**

Fournaise à l'huile AMT4 (taxes incluses) 6 670,15 \$

**Plomberie Thibault**

Fournaise à l'huile Sterling(taxes incluses) 5 299,48 \$  
180 000 BTHU

**Supérieur Propane**

Fournaise Aérotherme au gaz propane Modine  
PDP350 AE-01-85 (taxes incluses) 3 582,09 \$

**Mont-Laurier Propane inc.**

Fournaise au propane Reznor UDAP 350  
taxes incluses 4 007,06 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'adjuger le contrat à Supérieur Propane pour l'achat d'une fournaise aérotherme au gaz propane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**Municipalité de Kiamika – Offre de services Les Laboratoires Shermont concernant la vérification des carrières et sablières**

Sujet reporté.

Monsieur Michel St-Louis et madame Jacinthe Valiquette rencontreront la municipalité de Kiamika.

\*\*\*\*\*

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions pour la réalisation de travaux d'arpentage sur le chemin des Pins :

<b>Monsieur Denis Robidoux, a.g. Groupe Barbe et Robidoux (taxes incluses)</b>	<b>3 950,63 \$</b>
<b>Monsieur Guy Létourneau, a.g.</b>	<b>5 982,37 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau d'adjuger le contrat à monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre chez Groupe Barbe et Rodiboux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**374-12-2010**

**Dommmages causés au revêtement bitumineux sur le chemin Léonard par les transporteurs de bois**

CONSIDÉRANT que l'entreprise M.C. Forêt inc. a procédé à du transport de bois sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf au début décembre 2010;

CONSIDÉRANT que des dommages ont été causés au revêtement bitumineux du chemin Léonard par les transporteurs de bois travaillant pour l'entreprise M.C. Forêt inc., et ce, à plusieurs endroits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu de faire parvenir une lettre à l'entreprise M.C. Forêt inc. l'avisant que la Municipalité de Lac-du-Cerf est d'avis que l'entreprise est entièrement responsable des dommages causés au revêtement bitumineux du chemin Léonard en ayant laissé les transporteurs de bois emprunter ledit chemin et qu'au printemps 2011, elle devra payer toutes les dépenses que la municipalité de Lac-du-Cerf aura à déboursier pour la réfection dudit chemin aux endroits endommagés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**375-12-2010**

**Désistement de monsieur Antonio Grenier au poste de chauffeur-opérateur – saisonnier – temps partiel**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'accepter pour dépôt la lettre de désistement de monsieur Antonio Grenier, en date du 13 décembre 2010 et prenant effet le jour même.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

376-12-2010

**Offre d'emploi – chauffeur-opérateur – poste saisonnier sur appel**

CONSIDÉRANT le désistement de monsieur Antonio Grenier au poste de chauffeur-opérateur, poste saisonnier – temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède à un appel d'offres pour pouvoir ledit poste et se lisant comme suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

**OFFRE D'EMPLOI  
CHAUFFEUR-OPÉRATEUR – POSTE SAISONNIER SUR APPEL**

**(Dans ce texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)**

La municipalité de Lac-du-Cerf sollicite des candidatures pour pourvoir le poste de chauffeur-opérateur.

**NATURE DU POSTE**

Personne salariée saisonnière sur appel  
Emploi à temps irrégulier et selon les conditions climatiques - Horaire variable

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal, le titulaire conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipement, tels que : camion, chasse-neige, rétroexcavatrice, etc. Il manipule certains outils et effectue des travaux d'entretien et de réparation, de déneigement, divers travaux manuels d'entretien général et autres travaux municipaux.

**DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES :**

La personne retenue réalise divers travaux de voirie :

- Entretien des chemins d'hiver et d'été
- Entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux
- Soudure
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

**QUALIFICATIONS:**

- Permis de conduire classe 3 valide
- Expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement ( 6 et 10 roues)
- Expérience pertinente dans un poste similaire
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Capacité à travailler sous autorité et en équipe
- Flexibilité de travail (horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit)
- Bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Excellente santé

**RÉMUNÉRATION:**

Selon la convention collective en vigueur

**COMMENT POSTULER:**

Faire parvenir un curriculum vitae complet à l'adresse suivante, **au plus tard le 6 janvier 2011, à 14 heures :**

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
POSTE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR  
19, chemin de l'Église  
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0**

Téléphone: (819) 597-2424    Télécopieur: (819) 597-4036

**Seules les personnes, dont la candidature sera retenue, seront contactées.**

Donné à Lac-du-Cerf, ce 15<sup>e</sup> jour de décembre de l'an deux mille dix.

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale

c.c. Monsieur Antonio Grenier, représentant syndical

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

377-12-2010

**Offre d'emploi – liste d'éligibilité externe – chauffeurs-opérateurs temporaires**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf désire de créer une liste d'éligibilité externe de chauffeurs-opérateurs temporaires en vue de combler des postes temporaires qui consistent à remplacer occasionnellement lors d'absences ponctuelles : remplacement, maladie, vacances, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède à un appel d'offres pour créer ladite liste d'éligibilité et se lisant comme suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

**OFFRE D'EMPLOI**

**(Dans ce texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)**

La municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche de candidatures pour figurer sur une **liste d'éligibilité externe** en vue de combler des **postes occasionnels** comme:

**LISTE D'ÉLIGIBILITÉ EXTERNE  
CHAUFFEURS-OPÉRATEURS TEMPORAIRES**

**NATURE DU POSTE**  
Personne salariée temporaire

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal, les postes consistent à remplacer occasionnellement lors d'absences ponctuelles: remplacement, maladie, vacances etc.

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal, le titulaire conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipement, tels que : camion, chasse-neige, rétroexcavatrice, etc. Il manipule certains outils et effectue des travaux d'entretien et de réparation, de déneigement, divers travaux manuels d'entretien général et autres travaux municipaux.

**DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES :**

Les personnes retenues réalisent divers travaux de voirie :

- Entretien des chemins d'hiver et d'été
- Entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux
- Soudure
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

**QUALIFICATIONS:**

- Permis de conduire classe 3 valide
- Expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement ( 6 et 10 roues)
- Expérience pertinente dans un poste similaire
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Capacité à travailler sous autorité et en équipe
- Flexibilité de travail (horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit)
- Bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Excellente santé

**RÉMUNÉRATION:**

Selon la convention collective en vigueur

**COMMENT POSTULER:**

Faire parvenir un curriculum vitae complet à l'adresse suivante, **au plus tard 6 janvier 2011, à 14 heures :**

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
LISTE D'ÉLIGIBILITÉ EXTERNE  
CHAUFFEURS-OPÉRATEURS TEMPORAIRES  
19, chemin de l'Église  
Lac-du-Cerf Qc. J0W 1S0**

Téléphone: (819) 597-2424 Télécopieur: (819) 597-4036

**Seules les personnes dont la candidature sera retenue, seront contactées.**

Donné à Lac-du-Cerf, ce 14<sup>e</sup> jour du mois décembre de l'an deux mille dix.

\_\_\_\_\_  
Jacinthe Valiquette  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

c.c. Monsieur Antonio Grenier, représentant syndical

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

378-12-2010

**Lettre de madame Georgette Dicaire et monsieur Bernard Dicaire – déneigement**

CONSIDÉRANT que madame Georgette Dicaire et monsieur Bernard Dicaire présentent une demande pour l'ouverture de leur entrée pour la saison hivernale, car ils sont seuls et leur santé pas trop bonne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'aviser madame Georgette Dicaire et monsieur Bernard Dicaire que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne procédera pas à l'ouverture de leur entrée, car le règlement que la municipalité possède est un règlement concernant l'ouverture des chemins privés et non les entrées. De plus, le conseil municipal ne veut pas être en compétition avec les entrepreneurs de déneigement.

D'autres demandes de ce genre ont été présentées au Conseil municipal et elles ont toujours été refusées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Informations du représentant à la Régie intermunicipale**

Aucune information.

\*\*\*\*\*

**URBANISME**

379-12-2010

**COMBEQ – Renouvellement d'adhésion 2011 inspecteur en bâtiment et environnement**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion 2011 de l'inspecteur en bâtiment et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec d'une somme de 197,53 \$ taxes incluses concernant les fonctions Délivrance des permis et urbanisme et environnement et Q-2,r.8.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

380-12-2010

**Engagement de monsieur Dominique Richer au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement**

Considérant que la période d'essai de monsieur Dominique Richer s'est terminée le 17 novembre 2010 et que selon la convention collective, article 3.01 b) les parties peuvent convenir de ce qui suit :

- Accorder le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement
- Prolonger la période d'essai
- Mettre fin à l'emploi

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf accorde, à Monsieur Dominique Richer, le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

c. c. Monsieur Antonio Grenier, représentant syndical Lac-du-Cerf

\*\*\*\*\*

381-12-2010

**Demande de dérogation mineure numéro DPDRL100109**

**Monsieur Yves Pentassuglia et Madame Francine Guinard  
19, chemin des Nations  
Lot 160, rang A, Canton de Dudley  
Matricule : 8328-96-4511**

CONSIDÉRANT que la mairesse ainsi que monsieur Bernard St-Louis expliquent la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la mairesse a donné la parole aux personnes désirant se faire entendre à ce sujet et que personne n'intervient;

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Pentassuglia et madame Francine Guinard sollicitent une demande de dérogation mineure pour l'implantation du chalet, de l'agrandissement projeté du chalet, du garage et de la remise;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation affecte les dispositions suivantes des règlements d'urbanisme, à savoir :

**CHALET**

**Article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soit :**

- l'implantation du chalet qui serait protégée par droits acquis, à 10,89 m de la ligne des hautes eaux du Grand lac du Cerf étant un empiètement de 9,11 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite à 20 m.
- l'implantation de l'agrandissement projeté du chalet à 10,38 m de la ligne des hautes eaux du Grand lac du Cerf étant un empiètement de 9,62 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite à 20 m, le permis AGL100107 a été émis autorisant cet agrandissement en conformité à l'article 17.8 du règlement de zonage 198-2000.

**Grille de spécification 2-6 en regard de la zone REC-08 du règlement de zonage 198-2000, soit :**

- l'implantation du chalet à 0,91 m étant un empiètement de 6,09 m dans la marge de recul latérale minimale prescrite à 7 m.

**GARAGE**

**Article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soit :**

- l'implantation du garage, à 17,06 m de la ligne des hautes eaux du Grand lac du Cerf étant un empiètement de 2,94 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite à 20 m.

**Article 8.3.1 b du règlement de zonage 198-2000, soit :**

- l'implantation du garage à 6,20 m étant un empiètement de 0,80 m dans la marge de recul avant minimale prescrite à 7 m.

**REMISE**

**Article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soit :**

- l'implantation de la remise à 8,54 m de la ligne des hautes eaux du Grand lac du Cerf étant un empiètement de 11,46 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite à 20 m.

**Article 12.3.2 du règlement de zonage 198-2000, soit :**

- l'implantation d'une partie de la remise dans la bande de protection riveraine de 10 m.

CONSIDÉRANT que les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme ont étudié la présente demande;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation ne porte pas préjudice à aucun de leurs voisins, et ce, de quelque manière que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal de Lac-du-Cerf accepte la présente dérogation mineure DPDRL100109 **à l'exception de la remise qui devra être déménagée sur le terrain de façon à respecter toutes les marges de recul avant, arrière, latérale et par rapport à un lac.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

382-12-2010

**Demande de dérogation mineure numéro DPDRL100117**

**Madame Francine Beaudry  
125, chemin du Lac-Mallonne  
Lots 40-C-3 et 41-C-5, rang 8, Canton de Dudley  
Matricule : 8131-28-6586**

CONSIDÉRANT que la mairesse ainsi que monsieur Bernard St-Louis expliquent la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la mairesse a donné la parole aux personnes désirant se faire entendre à ce sujet et que personne n'intervient;

CONSIDÉRANT que madame Francine Beaudry sollicite une demande de dérogation mineure concernant l'implantation des chalets #1 et # 2, de leur galerie et patio respectifs ainsi que de la remise;

CONSIDÉRANT que cette demande affecte les dispositions suivantes des règlements d'urbanisme, à savoir :

#### **CHALET # 1**

**Demande des dérogations suivantes à l'article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soit:**

- l'implantation qui serait protégée par droits acquis du chalet #1 à 4,80 m de la ligne des hautes eaux du lac Mallonne étant un empiètement de 15,20 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite de 20 m.
- l'implantation de l'agrandissement construit en 2003 du chalet #1 à 3,90 m de la ligne des hautes eaux du lac Mallonne étant un empiètement de 16,10 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite de 20 m.

**Demande des dérogations suivantes à la grille des spécifications 2-5 en regard de la zone REC-02 du règlement de zonage 198-2000, soit:**

- l'implantation de l'agrandissement construit en 2003 du chalet # 1 à 5,81 m étant un empiètement de 1,19 m dans la marge de recul latérale minimale prescrite de 7 m.

**Demande des dérogations suivantes à l'article 12.3.2 du règlement de zonage 198-2000, soit:**

- l'implantation dans la bande de protection riveraine de 10 m de l'agrandissement construit en 2003 du chalet #1.
- l'implantation dans la bande de protection riveraine de 10 m de l'agrandissement de la galerie en bois et de la dalle en béton chalet # 1.

#### **CHALET # 2**

**Demande des dérogations suivantes à l'article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soit:**

- l'implantation qui serait protégée par droits acquis du chalet #2 à 9,80m de la ligne des hautes eaux du lac Mallonne étant un empiètement de 10,20 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite de 20 m.
- l'implantation de l'agrandissement construit en 2003 du chalet #2 à 9,16 m de la ligne des hautes eaux du lac Mallonne étant un empiètement de 10,84 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite de 20 m.

**Demande des dérogations suivantes à la grille des spécifications 2-5 en regard de la zone REC-02 du règlement de zonage 198-2000, soit:**

- l'implantation de l'agrandissement construit en 2003 du chalet #2 à 5,47 m étant un empiètement de 1,53 m dans la marge de recul latérale minimale prescrite de 7 m.

**Demande des dérogations suivantes à l'article 12.3.2 du règlement de zonage 198-2000, soit:**

- l'implantation dans la bande de protection riveraine de 10 m d'une partie de l'agrandissement construit en 2003 du chalet #2.
- l'implantation dans la bande de protection riveraine de 10 m de l'agrandissement de la galerie en bois et d'une partie de la dalle en béton chalet #2.

**REMISE**

**Demande des dérogations suivantes à l'article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soit:**

- l'implantation de la remise à 19,82 m de la ligne des hautes eaux du lac Mallonne étant un empiètement de 0,18 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite de 20 m.

CONSIDÉRANT que les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme ont étudié la présente demande;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation ne porte pas préjudice à aucun de leurs voisins, et ce, de quelque manière que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf accepte la présente dérogation mineure DPDR100117 à l'exception des bases de béton des chalets #1 et #2 qui devront être démolies, car aucun permis n'a été émis pour la construction de telles bases.

En ce qui a trait à la base de béton du chalet #3, puisqu'elle ne déroge pas à aucune marge de recul elle pourra être conservée à condition que la propriétaire fasse une demande de permis en bonne et due forme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**LOISIRS**

**CLD – Projet Volet II accepté – Exercice 2010-2011 – Sentier flottant parc de la Biche**

Lettre en date du 5 novembre 2010 de monsieur Stéphane Lapointe, directeur général, du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle nous informant que notre projet a été retenu par le comité de sélection du CLD pour l'aménagement d'un sentier flottant au parc de la Biche, et ce, pour un montant de 25 000\$.

\*\*\*\*\*

**383-12-2010**

**Ajournement de la séance**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'ajourner la séance pour quelques instants. Il est 20 h 19.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**384-12-2010**

**Réouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu de rouvrir la séance. Il est 20 h 28.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

385-12-2010

**Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. – Demande d’utilisation centre civique dans le cadre d’un projet pour les enfants de la municipalité**

CONSIDÉRANT que le Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. demande l’utilisation du centre civique dans le cadre d’un projet pour les enfants de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu d’aviser le Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. qu’il pourra utiliser le centre civique dans le cadre du projet pour les enfants de la municipalité, et ce, sans frais à déboursier pour ledit local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

386-12-2010

**Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. – Demande de subvention pour la Fête de Noël**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande d’aide financière du Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. pour l’organisation d’une journée de fête pour les enfants de la municipalité à l’occasion de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l’unanimité d’accorder une subvention d’une somme de 250 \$ au Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. pour la Fête de Noël, cependant le Club devra fournir à la municipalité de Lac-du-Cerf un état financier de ladite activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu’il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**MRNF – Résolutions cerfs de Virginie pour la réglementation de la taille légale des bois**

Monsieur Michel St-Louis explique le dossier.

Lettre de Monsieur Luc Tellier du MRNF, en date du 17 novembre 2010, concernant les résolutions cerfs de Virginie pour la Réglementation de la taille légale des bois.

Ainsi il est retenu au plan de gestion pour les zones 10-Est, 11 et 15-Ouest :

- Soustraire une semaine de chasse à l’arme à feu dans les zones 11 et 15-Ouest;
- Soumettre les chasseurs à l’arc et à l’arbalète de la zone 10-Est à l’obtention d’un permis spécial pour la récolte d’un cerf sans bois, comme les chasseurs à l’arme à feu;

- Émettre un nombre restreint de ces permis de cerfs sans bois, tant que la population n'aura pas atteint le niveau optimal;
- Revoir lorsque nécessaire les limites légales de protection des habitats d'hiver (ravage) sur le territoire public et privé des Laurentides pour mieux répondre aux besoins d'abri et de nourriture;
- Effectuer un inventaire aérien au cours du Plan de gestion pour vérifier l'atteinte des objectifs de population;
- Informer et sensibiliser les citoyens sur les effets néfastes du nourrissage et de l'appâtage sur les populations de cerfs et les risques de transmission de maladies.

Le MRNF a tout de même proposé aux promoteurs laurentiens un projet expérimental, associé à une collecte crédible d'informations auprès des chasseurs tant sur les cerfs récoltés que sur les appréciations de l'expérience de chasse. Réalisé en partenariat, ce projet pourrait avoir cours dans les territoires structurés intéressés de la zone 15-Ouest qui ont appuyé la démarche de monsieur Caron, soit quelques pourvoiries à droit exclusifs et la Zec de la Maison-de-Pierre.

\*\*\*\*\*

**M. Michel Caron pour les membres de la coalition – suivi du dossier Gestion du Cerf**

Lettre de monsieur Michel Caron au nom des membres de la coalition, en date du 22 novembre 2010, concernant le suivi du dossier de Gestion du Cerf.

\*\*\*\*\*

**387-12-2010**

**Engagement d'un préposé à l'entretien de la patinoire**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a fait paraître une offre d'emploi pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT que ladite offre a été affichée, le 14 octobre 2010, dans chaque service, aux endroits désignés par le Conseil, sur le site Web et expédiée par média poste et par courrier recommandé aux employés absents du travail;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité d'engager Monsieur Yves Bonami Gratton au poste de préposé à l'entretien de la patinoire, et ce, pour la période du 5 décembre 2010 jusqu'au 12 mars 2011, s'il y a lieu, ou avant si la température ne permet plus d'entretenir la patinoire.

**NATURE DU POSTE**

Saisonnier – Temps partiel  
Emploi à temps irrégulier et selon les conditions climatiques - Horaire variable

Sous l'autorité du conseil municipal de Lac-du-Cerf, le préposé est responsable de l'entretien de la patinoire et à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la patinoire.

## DESCRIPTION DES TÂCHES DU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

- Préparer la surface du terrain;
- Arroser la patinoire;
- Dénéiger la patinoire avec la souffleuse et le grattoir avant l'arrivée des utilisateurs et durant les heures d'ouverture (si nécessaire);
- Réparer les trous et les fissures dans la glace;
- Dénéiger les cabanes des joueurs;
- Dénéiger et sabler (si nécessaire) devant les portes d'entrée;
- Dénéiger les bandes permettant à la machinerie d'entrer sur la patinoire;
- Assurer la sécurité des utilisateurs;
- Faire fonctionner le matériel d'entretien de la patinoire;
- Assurer le bon fonctionnement de l'équipement et de la machinerie, voir à leur entretien et à leur rangement;
- Assurer l'entretien ménager du centre civique et voir à se procurer les produits de nettoyage;
- Déverrouiller le centre civique avant l'arrivée des utilisateurs;
- Verrouiller le centre civique à la fermeture et voir à ce que toutes les portes soient bien verrouillées, que les lumières soient fermées, que le chauffage ne soit pas trop élevé et que les chasses d'eau des toilettes ne soient pas restées enclenchées;
- Ouvrir les lumières de la patinoire;
- Afficher l'horaire d'utilisation de la patinoire.

L'arrosage et le déneigement de la patinoire se feront en dehors des heures d'ouverture de façon à assurer la sécurité des utilisateurs.

Heures d'ouverture de la patinoire et du centre civique :

Lundi au jeudi : De 11 h à 20 h  
Vendredi au dimanche : De 11 h à 21 h

## QUALIFICATIONS REQUISES

Avoir une connaissance de l'entretien d'une patinoire  
Faire preuve d'une très grande disponibilité et d'une habileté certaine à communiquer avec le public  
Être disponible 7 jours par semaine

## RÉMUNÉRATION

Selon la convention collective en vigueur.

\* À noter que la personne retenue aura une période de probation de six (6) mois à faire, avant d'obtenir le poste de préposé à l'entretien de la patinoire (art. 3.01 b) de la convention collective en vigueur).

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

c. c. Monsieur Antonio Grenier, représentant syndical Lac-du-Cerf

\*\*\*\*\*

## CULTURE

### Réseau Biblio Laurentides – Rapport de la rencontre individuelle

Dépôt du rapport de la rencontre individuelle de Réseau BIBLIO des Laurentides en date du 16 novembre 2010.

\*\*\*\*\*

**LACS ET ENVIRONNEMENT**

**MRNF – Projet de simplification réglementaire pour la pêche dans la rivière du Lièvre**

Dépôt de la lettre de madame Louise Nadon du MRNF, en date du 8 novembre 2011, concernant le projet de simplification réglementaire pour la pêche sportive dans la rivière du Lièvre.

\*\*\*\*\*

388-12-2010

**Autorisation à Station piscicole Trois-Lacs de prélever des produits sexuels de doré jaune dans le ruisseau Flood – Année 2011**

Monsieur Hugo Bondu se retire des délibérations ayant un intérêt dans la question puisqu'il reçoit un salaire de la Station piscicole lors de ses prélèvements. Il est 20 h 39.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport sur les activités de frai en nature du doré jaune, Lac-du-Cerf 2010, déposé en novembre 2010 par la Station Piscicole Trois-Lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'autoriser la Station piscicole Trois-Lacs à prélever des produits sexuels de doré jaune dans le ruisseau Flood, et ce, conditionnellement à ce qui suit :

- Le prélèvement maximum d'œufs de dorés jaunes fertilisés ne pourra dépasser 1,5 million, tout œuf fertilisé additionnel devant être remis dans la frayère;
- La Station piscicole des Trois-Lacs, en contrepartie de cette capture, devra remettre à l'Association Chasse et Pêche de Lac-du-Cerf qui ensemence le Grand lac du Cerf, à une date déterminée par celle-ci, une quantité équivalente à 0,2 % d'œufs prélevés sous la forme de fretin de 4 à 5 cm et aviser la Municipalité de Lac-du-Cerf à cet effet;
- La Station piscicole des Trois-Lacs devra informer la Municipalité de Lac-du-Cerf et l'Association Chasse et Pêche de Lac-du-Cerf de la date prévue de capture au moins 48 heures à l'avance de façon à permettre à la Municipalité et à l'Association d'y déléguer des observateurs qui assisteront au prélèvement;
- La Station piscicole des Trois-Lacs devra remettre à la Municipalité de Lac-du-Cerf et à l'Association Chasse et Pêche de Lac-du-Cerf dans le mois suivant la date du prélèvement, un bref rapport décrivant la qualité de la frayère;
- L'autorisation du prélèvement ne pourra être renouvelée pour la saison de frai 2012 et par la suite, sans une évaluation satisfaisante par la Municipalité de Lac-du-Cerf et par l'Association Chasse et Pêche de Lac-du-Cerf des résultats obtenus;
- La Station piscicole Trois-Lacs devra obtenir tous les permis auprès des autorités compétentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

c. c. M. Michel St-Louis, président Association chasse et pêche de Lac-du- Cerf

\*\*\*\*\*

Monsieur Hugo Bondu reprend part aux délibérations à 20 h 40.

\*\*\*\*\*

389-12-2010

**Réponse du MRNF concernant la résolution numéro 280-09-2010 concernant les recommandations de la Municipalité sur la pêche au harpon aux dorés**

CONSIDÉRANT la lettre de madame Louise Nadon du MRNF nous avisant que le ministère ne pourra pas donner suite à nos recommandations concernant la pêche au harpon aux dorés sur le Petit lac du Cerf et le Grand lac du Cerf;

CONSIDÉRANT que le ministère procède actuellement à un exercice de simplification réglementaire pour la publication de la brochure pêche et l'ajout de modalités particulières et que la pêche au harpon sera interdite sur la rivière du Lièvre;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un exercice provincial sur un plan de gestion du doré jaune une gamme de taille exploitée sera mise en vigueur pour tous les plans d'eau de la zone 10 lors de la prochaine parution de la brochure pêche et qu'il a été convenu et entériné par le Groupe faune régional comme étant la gamme de taille exploitée de 37 – 53 cm (longueur totale). Tous les poissons en dehors de cette gamme de taille devront être remis à l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu ce qui suit :

- De demander au ministère la marche à suivre pour remettre à l'eau les poissons en dehors de la gamme de taille (37-53 cm) lors de la pêche au harpon aux dorés;
- De demander au ministère des explications pourquoi il ne pourra pas donner suite à nos recommandations pour interdire la pêche au harpon aux dorés sur le Petit et le Grand lac du Cerf alors qu'il l'interdira sur la rivière du Lièvre?
- De réitérer notre demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin qu'il interdise la pêche au harpon aux dorés sur le Petit et le Grand lac du Cerf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**Bleu Laurentides – Soutien technique des lacs – Offre de services 2011**

Offre de services 2011 concernant un service unique d'accompagnement pour la protection des lacs du territoire. Coût du programme 15 000\$ plus taxes.

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

390-12-2010

**Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement 280-2010 déléguant certains pouvoirs au secrétaire-trésorier/directeur général, à l'inspecteur municipal et au directeur du service des incendies pour la municipalité de Lac-du-Cerf**

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Raymond Brazeau voulant qu'à une séance ultérieure il soit adopté un règlement abrogeant le Règlement 280-2010 déléguant certains pouvoirs au secrétaire-trésorier/directeur général, à l'inspecteur municipal et au directeur du service des incendies pour la municipalité de Lac-du-Cerf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

391-12-2010

**Avis de motion - Règlement décrétant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice financier 2011**

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Bernard St-Louis voulant qu'à une séance ultérieure il soit adopté un règlement décrétant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice financier 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**Période de questions**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

\*\*\*\*\*

392-12-2010

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 21 h 03.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

Pauline Ouimet  
mairesse

Jacinthe Valiquette,  
secrétaire-trésorière et directrice générale

*Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

Pauline Ouimet  
mairesse